

Questions en aide à l'apprentissage

Question à choix multiples

Fiche à compléter - 1

Leçon: ___ 3.14 ___

QUESTION:

Vous faites une cueillette de marchandise incluant des matières dangereuses. Après avoir consulté les documents d'expédition, vous avez un doute sur la nécessité d'apposer des plaques ou non sur votre véhicule. Quelle page du *Guide sur le transport des matières dangereuses* pourrait vous renseigner ?

CHOIX DE RÉPONSE: Une seule réponse possible **X**
Plusieurs réponses possibles

A) Page 6

Bonne réponse
() cocher

B) Page 11

Bonne réponse
() cocher

C) Page 22

Bonne réponse
() cocher

D) Page 25

Bonne réponse
(**X**) cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

La page 25 propose un cheminement de questions à se poser et mène à une solution.

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/securite/Documents/GuideTMD.pdf>

Question à choix multiples

Fiche à compléter - 2

Leçon: 3.14

QUESTION:

Vous transportez des matières dangereuses de classe 3 uniquement nécessitant l'apposition de plaques. En cours de route, vous constatez qu'une plaque est manquante sur votre véhicule. Vous n'avez que des plaques "Danger" en votre possession.

Pourriez-vous installer une de ces plaques pour remplacer celle qui est tombée ?

CHOIX DE RÉPONSE: Une seule réponse possible **X**
Plusieurs réponses possibles

A) Oui, car une plaque « Danger » peut remplacer n'importe quelle classe de matières dangereuses.	Bonne réponse () cocher
B) Oui, mais avec l'autorisation de mon employeur.	Bonne réponse () cocher
C) Non, car la plaque « Danger » peut seulement remplacer les plaques de classe 1 et 2.	Bonne réponse () cocher
D) Non, car la plaque "Danger" peut être apposée lorsqu'il y a au moins deux plaques différentes indiquant la classe primaire.	Bonne réponse (X) cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

Vous trouverez la bonne réponse au bas de la page 25, au point 6 du *Guide sur le transport des matières dangereuses*.

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/securite/Documents/GuideTMD.pdf>

Fiches de travail vierges

Question à choix multiples

Fiche à compléter - 3

Leçon: _____ 3.14 _____

QUESTION:

Vous faites la cueillette de matières dangereuses et les documents indiquent qu'un *PIU* est exigé. Qu'est-ce qui devrait être apposé sur votre véhicule ?

Cocher la ou les bonnes réponses.

CHOIX DE RÉPONSE: Une seule réponse possible
Plusieurs réponses possibles **X**

A) La plaque de la classe primaire

Bonne réponse
(**X**) cocher

B) Le numéro UN

Bonne réponse
(**X**) cocher

C) La plaque « Danger »

Bonne réponse
() cocher

D) Aucune plaque

Bonne réponse
() cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

Lorsqu'un plan d'intervention d'urgence (PIU) est exigé, la plaque de la classe primaire (et subsidiaire s'il y a lieu) et le numéro UN doivent être apposés (Guide sur le transport des matières dangereuses, p. 25)

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/securite/Documents/GuideTMD.pdf>

Question à choix multiples

Fiche à compléter - 4

Leçon: __ 3.14 __

QUESTION:

Vous conduisez votre camion dans une ville que vous ne connaissez pas et vous apercevez ce panneau. Qu'est-ce qu'il signifie ?



CHOIX DE RÉPONSE: Une seule réponse possible **X**
Plusieurs réponses possibles

A) Interdiction d'immobiliser son véhicule

Bonne réponse
() cocher

B) Interdiction de circuler avec un véhicule lourd

Bonne réponse
() cocher

C) Accès permis aux véhicules transportant des matières dangereuses

Bonne réponse
() cocher

D) Accès interdit aux véhicules transportant des matières dangereuses

Bonne réponse
(**X**) cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

Référence : Guide de la route : Page 143 ou page 152 selon la version utilisée.



Question - Vrai ou Faux

Fiche à compléter - 5

Leçon: _____ 3.14 _____

QUESTION:

En ce qui a trait au transport des matières dangereuses, le gouvernement provincial est responsable de délivrer un certificat de formation au chauffeur.

CHOIX DE RÉPONSE:

VRAI

Bonne réponse
() cocher

FAUX

Bonne réponse
() cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

« L'employeur a la responsabilité de délivrer un certificat de formation à tout employé qui manutentionne, transporte ou offre des matières dangereuses pour le transport » (Guide sur le transport des matières dangereuses, p. 28)

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/securite/Documents/GuideTMD.pdf>

Question - Vrai ou Faux

Fiche à compléter - 6

Leçon: __ 3.14 __

QUESTION:

Vous êtes en direction de votre prochaine cueillette de matières dangereuses. Il vous est permis d'arrêter un instant avant d'arriver chez votre client afin d'apposer les plaques qui seront requises sur votre véhicule.

CHOIX DE RÉPONSE:

VRAI

Bonne réponse
() cocher

FAUX

Bonne réponse
(**X**) cocher

Rétroaction si mauvaise réponse:

« Le transporteur doit, pour sa part, apposer ou enlever les plaques lorsque les quantités ou le type de matière transportée changent pendant le trajet » (Guide sur le transport des matières dangereuses, p. 24).

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/securite/Documents/GuideTMD.pdf>